

EXPERT EN AUTOMOBILE

AUTOMOBILE

L'expert en automobile est en charge, en toute indépendance, de l'évaluation des dommages subis par les véhicules à moteur, du choix du mode de réparation ou de l'estimation de la valeur d'un bien. La plupart du temps, il est missionné par une compagnie d'assurance suite à un sinistre automobile.

Salaire débutant :

De 1 720€
à 1 980€ Brut/mensuel.

Domaine d'activité :

Le secteur du conseil et de l'expertise en matière automobile



MISSIONS

Le plus souvent à la demande d'une compagnie d'assurance, l'expert en automobile peut intervenir sur diverses missions et dans différents cas de figure.

Il peut évaluer les dommages subis par tous types de véhicules, estimer sa valeur ou le choix du mode de réparation.

Il peut le faire pour le compte du propriétaire du véhicule endommagé, d'une compagnie d'assurance dans le cadre d'un litige, auprès des tribunaux dans le cadre d'une expertise judiciaire afin d'estimer les responsabilités des parties prenantes et le montant des préjudices subis.

Il peut également réaliser des arbitrages à l'amiable entre des particuliers et une entreprise.

Dans tous les cas, il exerce ses missions de manière indépendante, sans prendre parti.



COMPÉTENCES

Le métier d'expert en automobile est polyvalent et requiert donc plusieurs types de compétences : techniques, juridiques et relationnelles.

Il doit avoir des bases solides en matière de technologies (mécanique, électronique, carrosserie, peinture), en matière scientifique (mathématique-géométrie, mécanique, physique-statique, dynamique, thermodynamique, ou chimie-corrosion, température). Ainsi, il peut expertiser les dommages, en déterminer les causes, les coûts de réparation ou encore estimer la valeur d'un bien.

Au cœur de litiges, l'expert automobile doit avoir des compétences juridiques (notamment les règles applicables aux véhicules et le droit de l'assurance automobile). Il doit pouvoir conseiller ses clients dans le cadre d'une expertise judiciaire, rédiger des rapports d'expertise, conseiller un propriétaire dans ses démarches en matière de responsabilité civile et protection juridique.

Enfin, l'expert en automobile doit avoir un bon sens relationnel. Au contact d'interlocuteurs variés, il doit savoir s'adapter à toutes les situations qui peuvent être parfois conflictuelles. Il doit être en capacité de réaliser des médiations, être à l'écoute des attentes des parties pour délivrer des conseils et une expertise en toute indépendance.



CADRE DE TRAVAIL

C'est un emploi de cadre ou profession intermédiaire en fonction du niveau de responsabilité.

Ce métier allie à la fois le terrain où sont réalisées les expertises et le travail au bureau pour les tâches plus administratives.

Il nécessite donc de pouvoir se déplacer facilement.

C'est un métier de contact humain qui permet de travailler avec des publics variés : assureurs, clients, réparateurs automobiles, collectionneurs, etc



FORMATIONS

En France, la profession d'expert en automobile est réglementée. Le Code de la Route prévoit d'être titulaire d'un « Diplôme d'Etat d'Expert en Automobile » (DEA) pour exercer.

Il s'agit d'un diplôme de niveau Bac+3, accessible après 24 mois d'expérience dans une entreprise de la branche. Prérequis : l'obtention de l'un des diplômes agréés :

- BTS AVA (maintenance et après-vente des véhicules automobiles option VP, VI, motocycles)
- BTS EVM (exploitation des véhicules à moteur)
- BTS MV (maintenance de véhicules)
- BTS MCI (moteur à combustion interne)
- BTS Agroéquipement
- BTS Machinisme agricole
- BTS Maintenance après-vente des engins de travaux publics et de manutention
- BTS militaires équivalents au BTS AVA
- DUT Génie mécanique option automobile (dispensé à Orléans uniquement)
- Diplôme d'Ingénieur de l'ESTACA option automobile
- Diplôme d'Ingénieur de l'ISAT (Nevers),

et 12 mois d'expérience en réparation automobile.



ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'expert salarié dans une entreprise d'expertise en automobile peut évoluer au sein de la structure en développant une spécialisation dans différents domaines (selon le type de véhicule par exemple – agricoles, poids lourds, deux roues ...-, ou certaines technologies – moteurs hybrides, véhicules électriques – ou selon le type de dommages).

Avec de l'expérience, il peut créer ou reprendre un cabinet d'expertise en automobile.